

Objet :

Validation des Comptes 2014-2015 suite aux modifications comptables

Le Conseil d'Administration

DÉCIDE

- de valider les Comptes de l'Année Scolaire 2014-2015 (Exercice du 01 Juillet 2014 au 30 Juin 2015) suite aux modifications comptables

AUTORISE

- l'envoi des documents relatifs aux Comptes validés à l'Agence FIDUCIAL, chargée de l'Inspection Comptable

DÉCISION PRISE EN SÉANCE
ADOPTION

Pour le Conseil d'Administration,
Le Directeur Général,
Antoine GODET

<i>PRÉSENTS</i>	13
<i>PROCURATIONS</i>	0
VOTANTS	13

POUR	13
CONTRE	0
ABSTENTION	0



0

0

POUR

CONTRE

ABSTENTION